Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport du Président du jury

Concours d'infirmier territorial en soins généraux

Session 2026

1. Le cadre réglementaire

Les infirmiers territoriaux en soins généraux constituent un cadre d'emplois de la filière médico-sociale de catégorie A au sens du Code général de la fonction publique.

Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants :

Infirmier territorial en soins généraux

Infirmier territorial en soins généraux hors classe

Les infirmiers territoriaux exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article L.4 du Code général de la fonction publique. Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du Code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription du conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.

2. L'organisation du concours

Le calendrier national des centres de gestion (cdg) prévoit une organisation du concours tous les ans. Le concours de la session 2026 est organisé par le cdg69 pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires :

- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du Code de la santé publique

- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311- 4 du même code.

Compte tenu des besoins recensés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de poste ouverts est fixé à 30.

3. La session 2025 en Région Auvergne Rhône-Alpes

Le jury, composé de six membres, est présidé par Marc Archer, alors maire de Saint-Cyprien (42).

Le calendrier

Période d'inscription	du 2 septembre au 8 octobre 2025
Épreuves d'admission	du 26 janvier au 3 février 2026
Résultats d'admission	5 février 2026

Les chiffres de la session 2026

	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents à l'oral (% présents)	Présents par poste	Moyenne épreuve orale	Seuil d'admission	Admis
2026 (cdg69)	**30**	**49**	**37 (76%)**	**1,2**	**11,61**	**10,00**	**25**
2025 (cdg38)	40	48	32 (67%)	0,8	12,59	10,00	26
2024 (cdg69)	30	67	49 (73%)	1,6	11,63	11,00	30
2023 (cdg69)	35	87	67 (77%)	1,9	10,99	10,50	33

Le profil des candidats présents

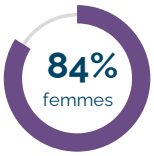

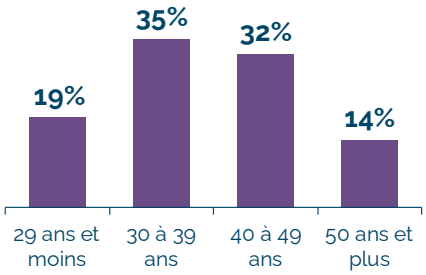

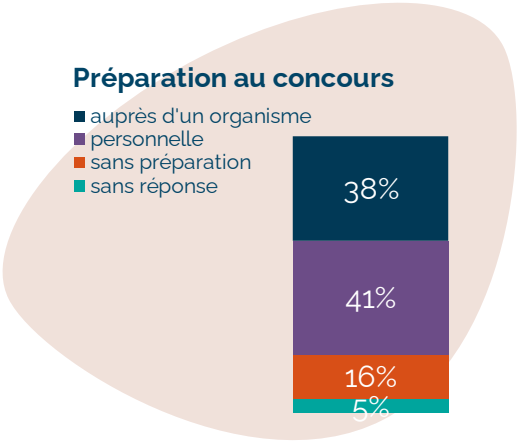

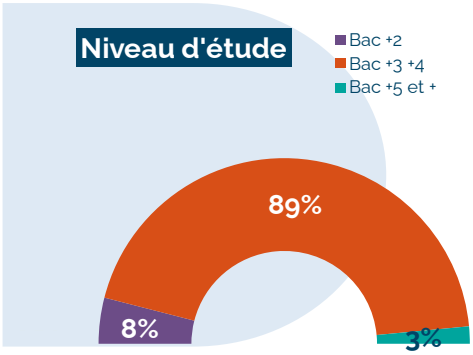



4. L'épreuve d'entretien

Le concours comprend une unique épreuve obligatoire dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

L'épreuve d'entretien se déroule dans les locaux du cdg69 à Sainte-Foy-lès-Lyon. Cette épreuve permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un infirmier territorial en soins généraux : connaissances des missions et savoir-faire professionnels, connaissances de l'environnement professionnel, aptitudes à l'encadrement et la coordination, motivation, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un grade de catégorie A et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Retours et conseils du jury

À l'issue des épreuves, le jury constate un **niveau globalement satisfaisant, mais hétérogène**, des candidats. Si certaines prestations se sont distinguées par leur qualité, leur structuration et leur adéquation aux attendus du grade, une part significative des candidats demeure en difficulté pour appréhender pleinement les spécificités de l'épreuve et les compétences qui doivent être mises en évidence.

Le principal constat porte sur un **niveau de préparation encore insuffisant** pour certains candidats. La note de cadrage et les attendus de l'épreuve ne semblent pas toujours avoir été suffisamment pris en compte dans la préparation. Les candidats se sont parfois appuyés essentiellement sur leur expérience et leurs pratiques professionnelles, sans toujours parvenir à les inscrire dans une démarche correspondant aux exigences du concours.

Le jury relève, à l'inverse, que les candidats ayant bénéficié d'une **préparation spécifique aux épreuves du concours** apparaissent généralement davantage en mesure d'identifier les attendus, de structurer leur intervention et de mobiliser leur expérience professionnelle de manière pertinente. Cette préparation leur permet notamment de mieux distinguer les exigences d'un concours de celles d'un entretien professionnel ou d'un entretien de recrutement.

Le jury constate en effet, chez plusieurs candidats, une **difficulté à prendre de la hauteur par rapport à leur pratique professionnelle quotidienne**. Les prestations mettent fréquemment en évidence un savoir-faire professionnel réel et une expérience de terrain parfois significative, mais ces acquis ne sont pas toujours suffisamment analysés, contextualisés ou mis en perspective.

Certains candidats demeurent ainsi dans une présentation essentiellement descriptive de leurs missions, de leurs activités et de leur expérience. Ils répondent alors davantage aux codes d'un **entretien de recrutement** qu'à ceux d'une épreuve visant à apprécier leur capacité à mobiliser

leur expérience, à analyser les situations professionnelles et à se projeter dans les responsabilités correspondant au cadre d'emplois.

Le jury souligne également la nécessité pour les candidats de mieux appréhender la **dimension collective, institutionnelle et prospective** de leur positionnement. La capacité à inscrire son action dans une démarche de projet, à identifier les enjeux, à travailler en transversalité, à contribuer à la mise en œuvre d'orientations et à transmettre son expertise constitue un élément important des attendus.

L'épreuve doit ainsi permettre au candidat de dépasser la seule démonstration de son savoir-faire professionnel. Il lui appartient de mettre en évidence sa capacité à **analyser son expérience, à identifier les compétences qu'il a développées, à les transférer à d'autres situations et à prendre le recul nécessaire** pour se positionner dans les fonctions correspondant au grade visé.

Le jury observe par ailleurs que certains candidats disposent de compétences professionnelles avérées, mais rencontrent des difficultés à les **formaliser et à les valoriser dans le cadre de l'épreuve**. Cette difficulté ne traduit pas nécessairement une insuffisance professionnelle ; elle révèle davantage une difficulté à passer d'une logique de pratique quotidienne à une logique d'analyse, de transmission et de projection professionnelle.

Le jury invite donc les futurs candidats à engager une préparation permettant de mieux maîtriser les attendus du concours et, notamment, à :

- prendre connaissance avec précision de la note de cadrage et des critères d'évaluation de l'épreuve ;
- distinguer clairement une épreuve de concours d'un entretien de recrutement ;
- préparer leur présentation en privilégiant l'analyse et la mise en perspective de leur parcours plutôt qu'une simple description de leurs fonctions ;
- être en capacité d'identifier et d'expliciter les compétences acquises au cours de leur expérience professionnelle ;
- illustrer leur propos par des situations professionnelles concrètes, tout en étant capables d'en tirer des enseignements et d'en dégager les enjeux ;
- développer une **posture de prise de recul et de réflexion**, adaptée aux responsabilités attachées au grade ;
- démontrer leur capacité à se projeter dans une logique de projet, de coopération et de transversalité ;
- mettre en évidence leur aptitude à transmettre leur expertise et à contribuer à une dynamique collective.

En définitive, le jury rappelle que **l'expérience professionnelle constitue un point d'appui essentiel, mais qu'elle ne peut à elle seule suffire à répondre aux exigences de l'épreuve**. L'enjeu consiste pour le candidat à transformer cette expérience en compétences explicitées, analysées et transférables, et à démontrer sa capacité à prendre la distance nécessaire pour se projeter dans les responsabilités du cadre d'emplois d'infirmier territorial en soins généraux.

Le jury souligne enfin que les prestations les plus convaincantes sont celles qui parviennent à articuler **expérience professionnelle, capacité d'analyse, prise de recul, transmission des compétences et projection dans une logique de projet et de service public**.

Notation

Notes	Nombre	%
≥ 15	5	13,5 %
≥ 12 < 15	15	40,5 %
≥ 10 < 12	5	13,5 %
≥ 8 < 10	6	16,2 %
≥ 5 < 8	6	16,2 %
≥ 0 < 5	0	0 %
Total	37	100 %
Notes ≥ 10	25	67,6 %

Note la + élevée	19
Note la + basse	5
Note moyenne	**11,61**

Rappel 2024 :

→ Note moyenne : 11,63
→ Notes ≥ 10 : 63,3%

Les délibérations du jury

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

Le jury fixe le seuil d'admission à 10,00 sur 20 et déclare admis 25 candidats sur les 30 postes ouverts.

Le profil des lauréats

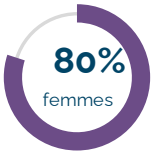

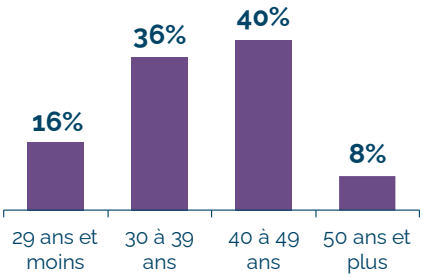

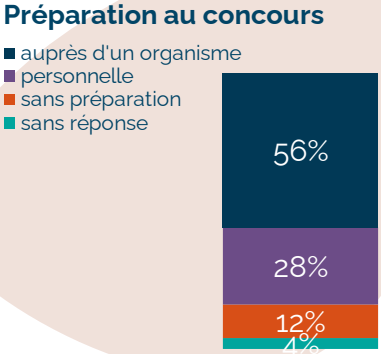

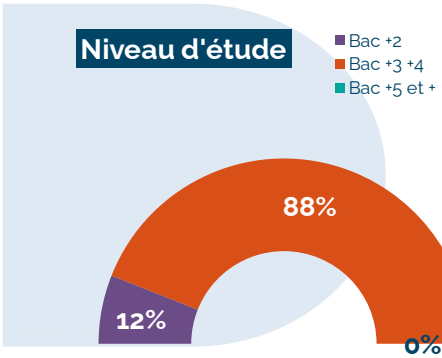



Conclusion

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement à l'épreuve d'entretien en tirant partie des informations transmises dans le rapport du jury. Le jury conseille en particulier aux futurs candidats de montrer une plus grande curiosité pour les missions des infirmiers territoriaux en soins généraux et l'environnement territorial, élargie au-delà de leurs fonctions actuelles.

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Le Président du jury tient également à remercier les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement de l'épreuve d'entretien.

Fait à Perreux, le 24 septembre 2026

Le Président du jury

Marc ARCHER

Ancien maire de Saint-Cyprien (42)